

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Préavis n° 05/2024 : Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)
(municipale responsable : Mme Nadège Longchamp)

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 15 avril 2024 dans la salle 2 du bâtiment administratif. Monsieur Philippe Hayward, président de ladite commission ouvre la séance à 19h30. Il nous rappelle les règles d'usage et constitue la commission ad hoc comme suit :

Le président : Philippe Hayward
Le rapporteur : Frédérique Vincent
Les membres : Giuseppe Mantovani
Jean-Pierre Muller
Rafael Fernandez
Pietro de Gregorio
Véronique Zwald

Préambule

La commission remercie M. Laurent Tribolet, chef de la division Entretien à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), accompagné de la Municipale, Madame Longchamp, responsable du dicastère « Infrastructures, mobilité, sécurité ». Ils nous ont parfaitement expliqué l'objet du préavis et ils ont répondu avec précision aux nombreuses questions des membres de la commission.

Chapitre 1 : Informations complémentaires

La Commission comprend que l'adhésion à la GCTA permettra à la commune du Mont d'être connectée aux différentes instances de police, aux transports et aux propriétaires d'infrastructures des 25 communes voisines pour gérer certains types de problèmes de trafic. La valeur ajoutée de la gestion coordonnée du trafic réside dans la collaboration de toutes les communes de la région.

D'autres communes de Suisse, comme Zurich ou Genève, ont déjà instauré une gestion coordonnée du trafic. En revanche, la région Lausanne-Morges sera la première de Suisse à utiliser un outil spécifique, utilisé en France dans les villes de Strasbourg et Toulouse, qui

permet de connecter facilement des équipements variés (caméras, panneaux, etc). Les informations seront disponibles pour les usagers via une application.

L'ambition du projet est de proposer aux usagers des solutions et une maîtrise du territoire plus utiles et efficaces que les informations que donnent actuellement les Gafa (Google Amazon Facebook Apple).

Concrètement, lors de la détection d'accidents, de bouchons, de manifestations ou d'événements inhabituels, dans les 3 minutes qui suivent, le coordinateur de trafic et la police recevront une aide à la décision et pourront choisir le scénario optimal. De plus grâce à ce système, les Transports Lausannois (TL) et les usagers auront eux aussi des informations en temps réel et pourront s'adapter aux problèmes de trafic: par exemple les TL pourront éviter d'envoyer des bus dans un système bloqué.

La commune pourra utiliser les panneaux pour informer la population sur les manifestations dans les périodes où aucun événement lié au trafic ne nécessite de communiquer via les panneaux. Il est aussi possible de raccorder un panneau supplémentaire sur le système, pour les besoins communaux, aux frais de la commune.

Chapitre 2 : Risques et enjeux

Les risques identifiés dans ce projet sont en lien avec la protection des données, cependant il nous est précisé que les moyens de télécirculation (caméras) ont obtenu l'autorisation des préposés à la protection des données et ne prévoient pas par exemple la lecture des plaques.

En cas de refus du conseil d'adhérer à la GCTA, le subventionnement de la Confédération pourrait être perdu, pour ce projet, et également à l'avenir. De plus, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes ne consultera pas la commune du Mont-sur-Lausanne à l'avenir pour les mesures de gestion du trafic.

Conclusion

En conclusion, la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis N°05/2024 - **Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)** propose à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis tel que présenté et ainsi :

- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'endettement.

Le Mont-sur-Lausanne, le 21.04.2024

Prénom et nom

Signature



Le président :

Philippe Hayward



Le rapporteur :

Frédérique Vincent